

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Membres en exercice : 10

Membres présents : 06

L'an deux mil dix-vingt-trois, le vendredi 29 septembre à 20h30, sur convocation du 22 septembre, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Madame Pauline BAND'HOU, Messieurs Frédéric SERRE, Laurent RIVET, Alexis CAZE-CHANLONG, Bastien HUARD.

Absents excusés - Mme Karine ABBAMONTE, M Romain LERJARD pouvoir à M Rivet, Mme Nathalie COCHEREAU pouvoir à Mme BAND'HOU, Mme Laetitia CHAUVEAU pouvoir à M DANIEL

Secrétaire de séance : Mme Band'hou

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Compte rendu des Commissions :

Sivop : 120 élèves en 2023 dont 22 de la commune de Fruncé, 2 services au restaurant scolaire – cout pour l'année 32 286€

Délibération approbation du FPIC 2023

M le Maire informe que lors de la réunion du conseil communautaire en date du 11 septembre 2023, il a été décidé que le Fonds Nationale des Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) soit reversé intégralement aux communes membres. Pour la commune de Fruncé, la dotation est de 13 436€. Cette réversion doit être validé par les conseils municipaux. M le Maire passe au vote

Pour la réversion : 9 pour (6+3 pouvoirs)

A l'unanimité le conseil municipal valide la répartition du FPIC

Décisions modificatives budgétaires

Budget Eau

M le Maire informe que le montant des factures d'eau annulées pour l'exercice 2022 est plus important que le montant budgété. Il propose donc le virement suivant

Article 61523 : - 1500€

Article 673 : + 1500€

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative tel que présentée ci-dessus.

Budget Commune

M le Maire fait savoir que l'article 673 (titres annulés sur exercice antérieur) n'a pas été suffisamment abondé. Il convient de rajouter 10 200€.

Pour ce faire M le Maire propose les virements suivants

Article 615232 : - 10 000€

Article 615231 : - 200€

Article 673 : + 10200€

M le Maire informe aussi que la trésorerie nous demande d'amortir la subvention dite « fonds de concours » des travaux réalisés en 2016 concernant la réfection des tableaux électriques. La commune avait alors versé la somme de 3 498.40€ au syndicat SEIPC. Cette somme doit être amorti sur 5 ans soit 699.68€.

L'obligation d'amortir les subventions, perçues ou versées découle de la comptabilité M57.

M le Maire propose le virement de crédit suivant

Article 657358 : - 700€

Article 280412 : + 700€

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de voter les décisions modificatives tel que présentées ci-dessus.

Budget Photovoltaïque

M le Maire fait savoir que la commune doit rembourser le prêt relais, pour se faire il convient d'ajuster l'article 66111 concernant les intérêts.

Il propose le virement suivant

Article 1641 : - 500€

Article 66111 : + 500€

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative tel que présentée ci-dessus.

Le conseil demande si la commune a la production de l'année. M Serre répond que les panneaux ont produit 80 MWatt pour une prévision de 71 MW.

Subvention Fonds d'Aide aux Jeunes

M le Maire informe qu'il a reçu du Conseil Départemental une proposition de subventionner le Fonds Jeune. La commune n'a jamais participé à ce fonds. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas subventionner le Fonds Jeune.

Examen des devis extincteurs

M le Maire expose les devis concernant le renouvellement de 6 extincteurs. Le premier est de la société Chapron Sécurité pour un montant de 1 102.8€, le second de la société Eurofeu pour un montant de 938.28€.

Après délibération, le conseil valide le devis de la société Eurofeu.

Cérémonie du 11 Novembre

Programme du 11 novembre

11h30 dépôt de gerbe aux monuments aux morts et des tombes des soldats morts pour la France de France.

Repas à la Table des Canots-gratuit pour les personnes habitants de la commune et âgées de plus de 65 ans.

M le Maire propose que la commune offre le repas aux conseillers, leurs conjoints et aux employés communaux. Cette proposition est validée à l'unanimité.

M le Maire propose aussi de reconduire les colis de produits locaux pour les personnes qui d'habitude participaient mais qui ont maintenant des problèmes de mobilité ;

Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

Pour les personnes qui souhaitent venir au repas, le prix est fixé à 26€ par personne.

M le Maire rappelle qu'une animation accompagnera le repas.

Pigeons

M le Maire souligne que les pigeons continuent à créer des nuisances au niveau de l'entrée de l'église, des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur. Il est demandé à M le Maire de voir s'il est possible de les pierger.

Téléthon

M le Maire propose de verser au Téléthon une subvention de 50€. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Choix d'un référent déontologue

M le Maire fait savoir que l'article 218 de la loi 3DS (loi n°2022-217 du 21 février 2022) prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Une liste de référents a été donnée par l'association des maires. M le Maire propose de nommer le même que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Le conseil municipal, après délibération, valide, à l'unanimité, cette décision.

Eclairage public

M le Maire informe qu'il a reçu un nouveau devis pour la mise en place de l'éclairage public en LED. La subvention étant de 75% il souhaite que la commune s'engage pour 2024.

Après délibération, le conseil municipal approuve le devis présenté et décide d'engager la commune dans ces travaux.

Informations et Questions diverses

M le Maire informe que les travaux votés l'année dernière sur le réseau d'eau ont commencés, à savoir la purge à Loismard est faite, les compteurs (7) en extérieurs sont faits, reste la purge à La Touche et à Villeneuve.

M Rivet sollicite un abri bu pour l'arrêt à Le Puits pour les enfants du collège et un passage piéton. M le Maire répond que pour le passage piétons il faut regarder la réglementation vis-à-vis du virage

M Cazé-chalong informe que l'abris bus ne protège pas les enfants aux vues des ouverture sur le côté.

M Huard demande de bien vérifier si le broyage sera bien fait dans toutes les vallées. M Rivet souligne que tout a été mis à plat lors d'une visite de l'élue en charge des vallées de la communauté de communes

M Cazé-chalong demande pourquoi il n'a pas entendu parler des sénatoriales. Les sénateurs sont élus pour 6 ans par les grands électeurs (conseiller départementaux, députés, maire) et le sénat est renouvelé par fraction tous les 3 ans.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 23h00